Envoyé en préfecture le 01/04/2023

Recu en préfecture le 01/04/2023

Publié le 04/04/2023



CONSEIL COMMUNAUTAIF ID: 085-200071918-20230323-067_23-DE

23 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays

Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 17 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation: 17 mars 2023

Présents: Bazoges-en-Paillers: Jean-François YOU - Les Brouzils: Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY - Chauché: Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET - Chavagnes-en-Paillers: Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÜN, Stéphanie VALIN - Essarts en Bocage: Arnaud BABIN, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT, Emmanuel LOUINEAU, Yannick MANDIN, Nicolas PINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE - La Merlatière: Philippe BELY- Saint-André-Goule-d'Oie: Jacky DALLET, Catherine SOULARD Saint-Fulgent: Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés: La Copechagnière: Annie NICOLLEAU pouvoir à Jacky DALLET- Essarts en Bocage: Fabienne BARBARIT pouvoir à Nicolas PINEAU, Caroline BARRETEAU pouvoir à Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD pouvoir à Nathalie BODET - La Rabatelière : Jérôme CARVALHO pouvoir à Eric SALAÜN

Secrétaire de séance :

En exercice: 30 Présents: 25 Votants: 30 Quorum: 16

N° 067-23 - Approbation du budget commerces 2023

Considérant la présentation des éléments budgétaires concernant le budget Commerces, il est proposé de valider le budget primitif 2023 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

<u> </u>			
Chapitre comptable	BP 2022	Crédits consommés 2022	BP 2023
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	21 700,00 €	7 396,57 €	23 800,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00 €	0,00€	1 000,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	7 500,00 €	5 643,68 €	7 500,00 €
Total opérations réelles	30 200,00 €	13 040,25 €	32 300,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	100 000,00 €	97 783,82 €	100 000,00 €
TOTAL	130 200,00 €	110 824,07 €	132 300,00 €

RECETTES

Chapitre comptable	BP 2022	Recettes encaissées 2022	BP 2023
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	65 500,00 €	45 318,67 €	63 500,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	38 700,00 €	39 623,40 €	39 800,00 €
Total opérations réelles	104 200,00 €	84 942,07 €	103 300,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	26 000,00 €	25 882,00 €	29 000,00 €
TOTAL	130 200,00 €	110 824,07 €	132 300,00 €

Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts 2 rue Jules Verne - 85250 Saint-Fulgent Tél. 02 51 43 81 61 - Email : contact@ccfulgent-essarts.fr

Envoyé en préfecture le 01/04/2023

Reçu en préfecture le 01/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID: 085-200071918-20230323-067_23-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre comptable	BP 2022	Crédits consommés 2022	BP 2023
16 EMPRUNTS ET DETTES	23 000,00 €	21 122,70 €	23 000,00 €
OPERATION N°25 - COMMERCES	79 928,11 €	794,62€	166 550,41 €
Total opérations réelles	102 928,11 €	21 917,32 €	189 550,41 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	26 000,00 €	25 882,00 €	29 000,00 €
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	- €	- €	- €
TOTAL	128 928,11 €	47 799,32 €	218 550,41 €

RECETTES

Chapitre comptable	BP 2022	Recettes encaissées 2022	BP 2023
13 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	0,00€	39 637,80 €	0,00€
Total opérations réelles	- €	39 637,80 €	- €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	100 000,00 €	97 783,82 €	100 000,00 €
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	28 928,11 €	- €	118 550,41 €
TOTAL	128 928,11 €	137 421,62 €	218 550,41 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le budget commerces 2023, tel que présenté ci-dessus.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, le 31 mars 2023

Le Président, Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Ille Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <u>www.telerecours.fr</u>.